

GROZON (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Grosion, Groso, Grossium, villa Grausonis, Grososnum, Grausaunum, Grosson, Grozon,

Villag de l'arrondissement, canton, perception et bureau de poste de Poligny ; succursale, dont dépend l'Abergement-le-Petit ; à 8 km de Poligny, 8 d'Arbois et 57 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 257^m.

Le territoire est limité au nord par le Grand, le Petit-Abergement et Vadans ; au sud par Tourmont et Poligny ; à l'est par Buvilly et Arbois, et à l'ouest par Montholier, dont il est séparé par le bief de Foras.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Arbois, à Tourmont, à Abergement-le-Petit, à Aumont, à Buvilly, à Montholier ; par les chemins dits de Saulnot et de Boucailles ; par la rivière de Grosone qui y prend sa source, par les ruisseaux de l'Étang et de Fontenis, par les biefs Noir, de Foras, des Fontaines et de la Roche.

Le village est situé au fond d'une agréable vallée, près du pied nord-ouest de cette chaîne de collines qu'on appelle le *Vignoble*. Les maisons sont généralement groupées, construites en pierre et couvertes en tuiles ; la plupart ont un étage au-dessus du rez de chaussée. Celles qui composent les hameaux, sont grandes et bien bâties, mais celles du centre du village sont empreintes d'un cachet de vétusté et de ruine qui rappelle les mauvais jours de ce lieu jadis célèbre.

Population : en 1790, 739 habitants ; en 1846, 832 ; en 1851, 834, dont 405 hommes et 429 femmes ; population spécifique par km carré, 65 habitants ; 131 maisons, savoir : au Village, 94 ; aux granges Longin, 8 ; Bocalet, 6 ; du Mouterot, 4 ; du bois Moine, 5 ; de Coton, 4 ; de Bellevue, 2 ; à la Grange d'Oyselaine, 1 ; de Dessie, 1 ; des Vernes, 1 ; de Thoriat, 1 ; de Pré-Sang, 1 ; de l'Étang, 1 ; de Montadroite, 1 ; de Montafroid, 1 ; de la Pepette, 1 ; à la Gypserie de l'Aile, 1 ; 198 ménages.

État civil : les plus anciens registres de l'état civil datent de 1675.

Vocabulaire : Nativité de la sainte Vierge.

Série communale à la mairie depuis 1792, déposée aux Archives Départementales avant, où Grozon a reçu les cotes 5 E 16/2 à /8. La série du greffe a reçu les cotes 3 E 432 à 435, 3 E 4376 à 4390, 3 E 3764 et 3765, 3 E 7780, 3 E 8548, 3 E 9205 à 9209, 3 E 13479. Tables décennales : 3 E 1304 à 1313.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 1237, 2 Mi 411, 5 Mi 498 et 499, 5 Mi 532 et 533, 5 Mi 1237, 2 Mi 1052 et 1053, 2 Mi 2098 à 2100, 5 Mi 17 et 18 et 5 Mi 1184.

Les habitants émigrent peu. Les deux tiers sont affectés de l'endémie goitreuse.



Cadastre : exécuté en 1834 ; surface territoriale 1424^h 58^a, divisés en 4396 parcelles que possèdent 737 propriétaires, dont 543 forains ; surface imposable 1394^h, savoir : 721^h en terres labourables, 229 en prés, 216 en vignes, 141 en bois, 70 en pâtures, 6 en jardins et vergers, 5 en friches et broussailles, et 5 en sol et aisances de bâtiments, d'un revenu cadastral de 53.484 fr.; contributions directes en principal 6.060 fr.

Le sol, accidenté et très fertile, produit du blé, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, beaucoup de chanvre et de fruits, surtout des cerises très estimées, beaucoup de foin, des fourrages artificiels, des vins rouges et blancs qui rivalisent avec ceux d'Arbois. On importe le quart des céréales, et on exporte les trois quarts des vins. Le revenu réel des propriétés est de 5 fr. 80 c. pour cent.

On élève dans la commune des bêtes à cornes, des moutons, beaucoup de porcs, quelques chevaux et des volailles. 100 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire de la marne non exploitée, de la tourbe, dont l'exploitation est abandonnée depuis 1845, quatre carrières de gypse et une de plâtre, dont les produits sont exportés à Bains, Dole, Poligny, Arbois ; elles occupent dix ouvriers ; des carrières de pierre à bâtir, de taille, à chaux hydraulique et ordinaire, de très bonne qualité ; des mines de houille à 8 mètres de profondeur, et exploitées pour l'usage des salines ; deux sources d'eau salée et un épais banc de sel gemme.

Il y a une fromagerie, dans laquelle on fabrique annuellement 10.000 kg de fromage, façon Gruyère, et deux moulins à farine.

Les patentables sont : deux marchands merciers, deux aubergistes, un menuisier, un maréchal-ferrant et un arpenteur.

Les habitants, généralement peu dans l'aisance, fréquentent les marchés de Poligny et d'Arbois. Leur principale ressource consiste dans la culture de la vigne et dans l'agriculture.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère très convenable, près de l'église, une maison commune attenante au presbytère, renfermant la mairie, le logement de l'instituteur, la salle d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves ; le logement de l'institutrice et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 70 élèves ; une place publique, quatre ponts en pierre, deux oratoires, six fontaines avec abreuvoirs, et 111^h 73^a de bois, pâtures et terres, d'un revenu cadastral de 928 fr.

Bois communaux : 104^h, dont 3^h 27^a sont coupés annuellement.

Budget : recettes ordinaires 4414 fr. ; dépenses ordinaires 4414 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire 150 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Longtemps avant la venue des Romains dans la Séquanie, Grosion était déjà le séjour d'une peuplade qui exploitait ses précieuses sources salifères. Un passage de Strabon, applicable aussi bien à Grosion qu'à Salins et à Lons-le-Saunier, nous apprend que les viandes salées de la Séquanie étaient fort recherchées en Italie. Un fait assez remarquable, c'est qu'encore de nos jours, Grosion est un des villages où on nourrit le plus de porcs. Pour donner une idée de l'importance que les Celtes attachaient à l'exploitation des salines, il nous suffira de citer les travaux gigantesques qu'ils exécutèrent à Marsal dans la Lorraine. Afin de solidifier le sol boueux de la vallée de la Seille, sur tous les points où ils désiraient s'établir, ils construisirent un immense radier artificiel, composé de petits fragments de terre cuite, façonnés à la main et

noyés dans la vase. Ce radier, connu sous le nom de *briquetage de Marsal*, est sans contredit le monument le plus extraordinaire et le plus gigantesque de l'industrie de nos aïeux. Le calcul le plus simple démontre que quatre mille ouvriers, en y travaillant pendant huit heures consécutives, chaque jour, durent employer plus d'un siècle pour l'achever. Après la conquête, Groson prit la physionomie d'une ville romaine. On y retrouve comme dans toutes les villes fondées ou reconstruites par les légions, la distribution en trois parties distinctes, le *castrum*, le *palatium* et la *cité* proprement dite. Le *castrum*, ou la ville haute, était à l'orient, le *palatium*, du côté de Tourmont, dans le lieu dit aux *Chambrettes*, et la ville basse près des sources salées. Des temples, des bains, des aqueducs s'élevèrent peu à peu, et six voies furent ouvertes pour mettre en communication cette ville avec les cités voisines. Les traces de plusieurs de ces routes subsistent encore. L'une communiquait avec Besançon par Cramans, et passait sur le coteau de la Sarra. Une autre communiquait avec Lyon, la ville d'Antre et le midi de la Gaule, en passant par Tourmont et Poligny. Une troisième, appelée le *chemin Saunier*, se dirigeait sur Salins par Arbois. Une quatrième se dirigeait sur Lons-le-Saunier, en passant par Montholier, Rabeur, Brainans, Darbonnay, Frontenay, Bréry et le gué Farou, près de Domblans. Une cinquième tirait à Dole, par la Ferté et le pont de Belmont. Une sixième aboutissait à la voie de Langres à Genève, en traversant Montholier, Seligney, Villers-Robert, Rahon et Tavaux, où elle rencontrait la voie de Besançon à Châlon-sur-Saône et Autun. Les antiquités gallo-romaines sont si nombreuses à Groson, que nous n'essaierons même pas d'en donner la nomenclature sommaire. On y a découvert et on y découvre chaque jour des médailles gauloises et romaines, tant consulaires qu'impériales, des pièces de monnaie, des statuettes, des vases, des colonnes, des urnes, des sarcophages, des fragments de tuiles, des décombres de vieux bâtiments, et toute espèce d'objets antiques. Parmi les débris les plus remarquables, on cite un bas-relief d'une Diane, représentée assise dans une forêt, le bras gauche appuyé sur un cerf accroupi, et serrant du bras droit un chien endormi derrière elle ; un lingot d'or et une chaîne de même métal, à laquelle était suspendu un anneau ; des haches d'armes, des ciseaux, des clefs, des coins, des lances en bronze, des fragments de mosaïques, des marbres, etc. La population avait accueilli avec empressement les superstitions du polythéisme romain et les avait mêlées aux superstitions du polythéisme gaulois, entées sur le culte druidique. Elle se glorifiait de posséder un grand nombre de temples d'idoles, et rendait un culte particulier à Bacchus, à Mercure, à Apollon et à Diane. Sous Constantin, on construisit des églises correspondant par le vocable aux temples païens. Ainsi le temple de Mercure devint l'église Saint-Michel, parce que saint Michel et Mercure étaient regardés tous deux, comme les conducteurs des âmes ; le temple de Diane devint l'église de Sainte-Marie ; le cimetière fut consacré à *Saint-Meurot* ou *Saint-Maurice*, probablement à cause de l'analogie du mot latin *mors* avec le nom du chef de la légion thébaine. L'invasion des Barbares sous Constance, fils de Constantin, en 355, amena la ruine presque complète de cette ville. Les Alemanni en occupaient le territoire, quand Julien, alors César, vint dans les Gaules et les chassa. Tant que cet empereur vécut, son épée et son nom continrent les Barbares ; mais après sa mort, ils reparurent, et à partir de ce moment, jusqu'à l'établissement définitif des Bourguignons dans notre pays, la situation de Groson ne fut plus qu'une longue crise. Pendant cette période, le paganisme un moment ressuscité par Julien, disparut devant le christianisme. Le temple de Bacchus fut dédié à saint Martin, ce grand destructeur d'idoles. Une église fut bâtie en l'honneur de saint Germain, le protecteur de la Gaule contre les Barbares. L'idolâtrie continua de subsister dans les campagnes seulement. Saint Lothein chercha à déraciner ces superstitions. Il construisit d'abord un monastère à Silèce, et en érigea un nouveau, près de Groson, dans un endroit appelé *Maximiac*, et plus tard Buvilly, où il ne tarda pas à réunir plus de quarante moines. C'est dans cette dernière abbaye qu'il se plaisait davantage. Il s'y trouvait vers l'an 523, lorsqu'il fut averti de l'arrivée de saint Grégoire, évêque de Langres, qui se rendait à Genève, pour assister à un concile. Lothein alla à sa rencontre jusqu'à Groson, et le pressa de venir se reposer dans son monastère de Maximiac qui était tout proche. Saint Grégoire n'ayant pu accepter son offre, ils passèrent un jour ensemble, après quoi ils se séparèrent. Les Burgondes s'étaient empressés de rétablir Groson, à cause de ses salines. On en trouve la preuve dans la légende de la vie de saint Lothein. On cite souvent un titre qui ferait supposer que les salines de Groson étaient en pleine exploitation en 722, mais nous ne le connaissons pas. Le premier qui soit parvenu à notre connaissance est l'acte par lequel Vidrude,





seigneur bourguignon, donna en 906, à l'abbaye de Flavigny, ses meix et places dans ces salines. Il semblerait que les Sarrasins ou les Normands ont laissé une colonie à Grosnon, car beaucoup de familles de cette ville portaient, aux XI^e et XII^e siècle, le surnom de Païens, *pagani*. Dans la langue du peuple, le mol *paganus* indiquait alors un Sarrasin ou un Normand. En 1033, Hugues 1^{er}, archevêque de Besançon, donna à l'abbaye de Vaux-sous-Poligny une *berne* à Grosnon, à la charge de la redevance annuelle d'un muid de sel envers ses successeurs.

Seigneurie : Grosnon, comme toutes les villes romaines, fut compris dans le lot des rois Burgondes, et fit toujours partie du domaine des comtes souverains de Bourgogne. La justice y était exercée par un bailli, un prévôt, un procureur fiscal, un scribe, des sergents et des forestiers. Les habitants étaient libres. La commune était administrée par quatre prud'hommes et un conseil, comme les anciens municipes. Elle avait sa bannière aux armes de Bourgogne. Cette seigneurie fut vendue par l'État, le 30 juin 1715, à M. Antoine Moréal, receveur de la maîtrise de Poligny, qui l'a transmise à ses descendants.

Fiefs divers : Il y avait une foule de fiefs à Grosnon. Une famille noble du nom de cette ancienne ville, issue des sires de Thoire, florissait dès le commencement du XII^e siècle, et forma plusieurs branches qui possédaient, à titre héréditaire, non-seulement de vastes domaines dans ce lieu, mais encore les offices de baillis, de prévôts, de châtelains, de maires, de sergents et de forestiers. D'autres fiefs ne consistaient qu'en domaines. Nous allons passer en revue les principaux.

Fief du bailliage : Grosnon était le chef-lieu d'un bailliage, dont dépendaient les prévôts d'Aumont et de Buvilly. En 1284, Guillaume de Grosnon se qualifiait de bailli de ce lieu. Ses successeurs prenaient le même titre encore en 1415. Ce bailliage fut uni au XV^e siècle à celui de Poligny.

Prévôté : La prévôté était possédée à titre héréditaire par une branche de la famille de Grosnon, qui ajoutait à son nom celui de Ruhel. Odot de Grosnon était prévôt de cette ville en 1267. Richard, son fils, chevalier, marié à Élisabeth de Sellières, occupait cet office en 1267. On voit très souvent le prévôt de Grosnon chargé de commissions militaires avec le prévôt de Poligny. Ainsi, en 1336, on alloua au bailli d'Aval différentes sommes, « 1^o pour les dépens du prévôt de Grosnon, lui, huitième de compagnons armés de fer, et pour un bannelier, deux cournoirs, et un menestrier qui fut avec tous les sergents de Grosnon, ensemble, le prévôt, et les bannières de Poligny, gaigier M^r J. de Chalon devant Arlay ; 2^o pour les dépens du dit prévôt, lui III^e de compagnons armés de fer, qui ont demorés en garnison à Poligny par XV jours, commençants le mercredi après la quinzaine de Pasques, pour aidier à garder la ville pour la doubtance des ennemis ; 5^o pour les dépens de Mile de Grosnon, lieutenant dudit prévôt, qui a gouverné les sergents de Grosnon par 15 jours, qui ont demorés avec les sergents de Poligny devant Chaussins ; pour les dépens du dit prévôt lui X^o de compagnons armés de fer, XX arbarestriers, et de XXX sergents qui allèrent de Poligny à Grosnon, pour aidier à garder la salnerie de la ville de Grosnon, pour la doubtance que l'on avoit dou bâtard de Châlon, et du Bouan d'Esclans, qui devoient venir ardoir la ville et effondrer la saunerie. »

Mairie : La mairie était tenue en fief héréditaire par une branche de la maison de Grosnon, dite de Randez. Cécile, fille de Robert de Grosnon, porta ce fief dans la maison de Scey, par son mariage avec Henri de Scey. Il donnait le droit au propriétaire d'instituer des gardes pour la conservation des bois, et de prendre à son profit les amendes de 3 sols.

Sergenterie : Cet office était possédé héréditairement par une autre branche de la maison de Grosnon, qui se confondit dans la précédente.

Fiefs divers : La garde de chaque église de Grosron était confiée à diverses branches de la famille de Grosron, qui avaient pour demeure une maison fortifiée près de ces églises. En 1262, vivaient Roderus, fils de feu Pierre de Saint-Michel de Grosron, et en 1288, Guy de Grosron, clerc, fils de Renaud, dit de Saint-Michel. En 1330, Nicolas, fils de feu Jeannin, dit de Sainte Marie de Grosron, faisait une donation à l'abbaye de Rosières. Henri de Grosron, dit de Saint-Maurice, figure dans différents actes du XIV^e siècle. Une autre branche portait le nom de Saint-Germain, et une autre encore, celle d'Usies.



Fief de la Motte : Guillaume de Grosron demanda à Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, et obtint en accroissement de son fief, en 1371, une motte ou tertre et deux journaux de terre au-dessous, pour y édifiera ses frais une maison-forte qui pût lui servir d'asile et à ses successeurs, et même aux habitants. Il éleva cette maison, et l'un de ses fils en prit le nom. Jean de la Motte de Grosron et Étienne sa fille, épouse de Jean de Beauregard, vivaient en 1460. Ce château passa successivement de la maison de Grosron dans celles de Marnix et de Lallemand ; il fut acquis en 1609, par le sieur Duc de Salins, seigneur de Rabeurg, et possédé ensuite par M. d'Achey. M. Jacques-François Menaud de Bontemps, de Saint-Cernin, chevalier de Saint-Louis, en fut le dernier possesseur en 1790. Ce seigneur émigra, et ses biens furent vendus nationalement.

Fief et château de Maillot : Le château de Maillot est à l'extrémité sud du village, au sommet d'un coteau escarpé. Il se compose d'un corps de bâtiment ayant la forme d'un parallélogramme rectangle, flanqué d'une tour circulaire à son angle nord, et d'une autre tour aussi circulaire sur sa face nord-ouest ; ces tours sont percées de meurtrières. Renaud, comte de Montbéliard, avait reçu d'Alix, sa mère, comtesse palatine de Bourgogne, un domaine considérable à Grosron. Il l'assigna pour dot à Agnès, sa fille, en la mariant, en 1320, à Henri de Montfaucon. Il passa par héritage à Hugues de Blonay, sire de Joux. Ce seigneur ne laissa qu'une fille, nommée Jeanne, qui épousa en 1366 Vauchier de Vienne, sire de Mirebel, mort sans postérité en 1390. Jeanne, dame de Joux, sa veuve, vendit tous ses biens en 1410, à Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges et de Sainte-Croix, parent de son mari. Henri de Scey, marié le 22 août 1427, avec Cécile, fille de Robert de Grosron et de Marguerite de Soilly, acheta les droits du sire de Saint-Georges, et fit construire un château, qui fut appelé Château-Maillot. Il laissa ce domaine à Jean de Scey, son fils, seigneur du Larderet et de Maillot, qui épousa, le 25 novembre 1484, Catherine d'Epenoy. Ce seigneur testa en 1510, et institua pour héritiers ses trois fils. Claude, l'un d'eux, eut la terre de Grosron dans son lot, et la transmit à Anatoile de Scey, son fils, marié à Suzanne d'Achey, et mort avant 1591. Antoine-Baptiste de Scey, chevalier, seigneur de Maillot, Grosron, etc., fils d'Anatoile, s'allia en 1597 à Charlotte, fille de Gaspard de Poligny, baron de Traves, et en eut Françoise de Scey, qui épousa Charles d'Achey, baron de Thoraise, auquel elle porta Grosron en dot. Claude, fils de Charles d'Achey, épousa Louise Aimée du Refuge, et en eut Nicolas-Eléonore, marquis d'Achey, seigneur de Maillot, le Vernois, Grosron, allié à Jeanne-Thérèse de Bergère, dont sont nés, Charles-Louis, comte d'Achey, capitaine au régiment d'Enghien, et plusieurs filles, religieuses. Le château appartient actuellement à MM. Moréal, de Salins, Parandier, d'Arbois, et à madame Muyard de Vouglans.

Fief des Fauquier : La famille Fauquier, de Poligny, avait un fief et un château à Grosron. Philibert Fauquier, seigneur de Commenailles, Aumont, laissa ces biens à Barbe Fauquier, sa fille, dame de Choisey et de Grantchamp, mariée à Guyot de Fallersans, seigneur de Grantchamp. Cette dame mourut sans postérité, laissant sa fortune à son mari. La famille de Visemal posséda ce fief pendant longtemps. Il fut acquis au XVIII^e siècle par M. Just Denis de Sarret, d'Arbois, et Louise Françoise Barberot, son épouse. M. de Sarret laissa pour héritiers, Ignace-François de Sarret, colonel de cavalerie, Louis-Ignace-Thérèse-Vernier de Sarret, major du génie, et Just-Anne-François de Sarret, ses trois fils, qui émigrèrent en 1791. Le dernier fut une des victimes de Quiberon, en 1795. Le domaine de Grosron fut vendu nationalement et racheté par M^{lles} de Sarret, anciennes religieuses, qui le remirent à leur frère. M. Marie-Gabriel de Sarret-Grosron, d'Arbois, en est aujourd'hui propriétaire. Le château appelé *Château d'en Bas* ou *de Visemal*, est situé entre le pré de la Saunerie et le pré à la Dame. Il consiste en un donjon presque carré,



ayant 16 mètres de chaque face. La face nord est flanquée d'une tour circulaire percée de meurtrières, et sa face sud était pourvue d'un mâchicoulis dont on voit encore les traces. Il se trouve compris dans les bâtiments de la nouvelle saline.

Fief et château de Rabeurg : Le château de Rabeurg appartient d'abord à une famille noble qui en portait le nom. Étienne de Vaucéans de Frontenay, le reçut en accroissement de fief en 1327. N. fille de Jean de Frontenay, dit Vauxin, porta la terre de Rabeurg à Jacques de Thoraise son mari. Pierre de Lanthenne se qualifiait de seigneur de Rabeurg, en 1486 ; Bonaventure et François de Lanthenne, ses petits-fils, prenaient la même qualité en 1584. Une alliance fit passer ce fief, en 1608, dans la famille Duc, de Salins. Il appartenait, en 1661, à Pierre et Henri Duc, frères, pour une moitié, et à Charles-Claude Duc, leur neveu, pour l'autre moitié. François-Alexis Donat, conseiller à la cour des comptes de Dole, en fit l'acquisition en 1718, et le transmit à ses enfants. Le château appartient aujourd'hui à plusieurs cultivateurs qui l'habitent. Il se trouvait à la jonction de la Grosanne et d'un ruisseau d'eau salée. Il avait la forme d'un polygone irrégulier, composé de six côtés. Au centre était une cour. Un fossé large d'environ 30^m, et profond de 6^m, entourait cette forteresse. Un pont-levis jeté sur le fossé, précédait la porte d'entrée. A ce fief était attaché un droit d'usage important dans les forêts de la terre de Colonne.

Fief de Rosières : Les religieux de Rosières possédaient à Grosnon un domaine considérable, composé de la grange d'Oyselaine, d'une maison, d'un cellier dans le bourg et de plusieurs bernes dans les salines. Ils avaient reçu ces biens des sires de Salins, de l'abbaye de la Charité, du chapitre de Saint-Étienne de Besançon, de Nicolas de Grosnon (avant 1140), de Simon, sire de Chaussin (1163), de Robert de Grosnon (1294), et de différents seigneurs particuliers. La grange d'Oyselaine et les autres biens ont été vendus nationalement en 1791.

Fief du chapitre de Poligny : Jean Chevrot de Poligny, évêque de Tournay, acheta au XV^e siècle, de Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, des dîmes et des droits seigneuriaux à Grosnon, qu'il donna au chapitre de Poligny, pour la fondation de la messe, dite de Tournay. Claude de Wuillafans, écuyer, vendit au même chapitre une partie d'un fief qu'il possédait dans le même lieu.

Fief du chapitre de Saint-Étienne de Besançon : Le chapitre de Saint-Étienne de Besançon possédait un domaine féodal à Grosnon. Le comte Guillaume lui en confirma la possession vers l'an 1147, et y ajouta trois meix, avec la justice, sauf en certains cas graves.

État de Grosnon au moyen-âge : Jusqu'au milieu du XIV^e siècle, Grosnon tint un rang distingué parmi les principales villes de la province. On y comptait trois églises paroissiales et une église prieurale, une maladrerie, un hôpital et des salines importantes. Il s'y tenait des foires et des marchés. Il était habité par trente ou quarante familles de gentilshommes, par une nombreuse bourgeoisie, des clercs et des officiers de justice. Il y avait des tabellions, gardes d'un sceau sur lequel était inscrit : *cour de Grosnon*, avec les armes des souverains de Bourgogne, le commerce y était fait en grande partie par les Lombards, auxquels un quartier spécial avait été assigné. Après la destruction des salines, en 1369, cette ville déchet tout à coup. La peste de 1349 avait déjà enlevé une partie de sa population. Les courses des grandes compagnies achevèrent de la ruiner. En 1412, il n'y avait plus que 40 ménages, et encore étaient-ils réduits à la plus extrême misère. Dix ou douze familles seulement avaient du pain à manger. Dans une requête présentée à la régente des Pays-Bas, en 1514, les habitants exposèrent, «que puis 30 ans lors en çà, ils avoient eu et soubtenu de grandes et dures fortunes et dommaiges, tant de loger les gens d'armes, appatissements avec eulx, durant ces guerres, lesquelles avoient notoirement régné par longtems en la comté de Bourgogne, orvale de feug, flammes et mortalités qui avoient régné au villaige dudit Grosnon. Tellement, qu'ils estoient demeurés si pures et si misérables, que par poureté les aucuns estaient alez de vie à trespas ; les autres avoient absenté ledit lieu et s'estoient retirez es villages circonvoisins. Et les autres demeurez audit villaige, pures en mendicité, pour les causes dessus dites. Joint que l'armée du roi de France (Louis XI) estant, en

ladite année, mil quatre cent quatre-vingt-treize, en nombre de 15.000 hommes audit lieu de Grozon, avoit fait aux dits habitants grands dommaiges, les avoit fourragez et pillés, etc.» Les guerres et les pestes du XVII^e siècle réduisirent ce village en une véritable solitude. Ce n'est qu'à partir de 1660, que la population commença à se reformer de colons étrangers.



ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES

Église Saint-Michel : Cette église était bâtie sur une élévation, à l'extrémité ouest du village. Elle fut donnée à une époque très ancienne à l'abbaye de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, qui en conserva le patronage ; elle était desservie par un curé et un vicaire. Les villages de Montholier, de Rabeurg, des Minières et quelques familles de Grozon en étaient paroissiens. Au XVII^e siècle, le service et la résidence du curé furent transférés à Montholier. Malgré cette translation, l'église conserva son titre, et les curés y prirent possession de leur bénéfice jusqu'au moment où elle tomba en ruine.

Église de Notre-Dame ou de Sainte-Marie : Cette église, située au sommet d'une éminence, au nord-est du village, était et est encore dédiée à la Nativité de la Vierge, dont on célèbre la fête le 8 septembre. Le patronage en appartenait au chapitre de Saint-Étienne de Besançon, ensuite de l'union de cette cure faite par l'archevêque Vital, de 1312 à 1333. Cet édifice est orienté, et se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles, d'un chœur rectangulaire et d'une sacristie. Intérieurement, il a la forme d'une croix latine. Le clocher est surmonté d'un dôme couvert en tuiles, sur lequel s'élève un campanile revêtu de fer-blanc. Ce monument est dépourvu de style architectural ; mais il renferme des objets d'art qui font l'admiration des connaisseurs. On y remarque surtout, 1^o les boiseries du retable de l'autel qui est dans la chapelle de gauche ; une multitude de personnages, représentant des scènes du nouveau Testament, y sont sculptés en haut-relief ; 2^o le retable de l'autel de la chapelle de gauche, sur lequel est représentée l'adoration des mages ; 3^o le beau tabernacle du maître-autel ; les boiseries sculptées des confessionnaux, du baptistère et de la chaire à prêcher ; une infinité de statues et de statuette très bien exécutées. L'église de Grozon est sans contredit l'une des plus riches de la province, sous le rapport de l'ornementation sur bois. Il y avait autrefois cinq chapelles dans cette église ; celle de Saint-Georges était à la nomination des comtes de Montbéliard, et celle de Saint-Nicolas, à la nomination des possesseurs du château de Maillot. La troisième, dédiée à sainte Catherine, était du patronage de la maison de Grozon, finie dans celle de Guerche-Grozon, comte de Beaujeu. La quatrième, dédiée à saint Jean-Baptiste, dépendait du fief des Fauquier. La cinquième, sous l'invocation de saint Claude, et à la nomination des sieurs Gallois, fut réunie, en 1738, au chapitre d'Arbois.

Église Saint-Maurice : Le pape Urbain II confirma à l'abbaye de Baume, par une bulle de l'an 1089, la possession de l'église Saint-Maurice de Grozon. Cette église, détruite depuis le XV^e siècle, était à 50^m environ de celle de Saint-Michel. Son emplacement porte le nom de *Saint-Meurot*. On y trouve de nombreux tombeaux romains, formés d'un seul bloc de pierre. Ces tombeaux sont semblables à ceux découverts à Augerans, Chaussin et Asnans.

Église et prieuré de Saint-Germain : En 1083, Humbert de Scey, chanoine de l'église de Besançon, donna l'église de Saint-Germain de Grozon, à l'abbaye de Baume, du consentement de Gaucher, sire de Salins. Le pape Urbain II confirma cette donation en 1089. Une colonie de religieux fut envoyée pour desservir cette église et en percevoir les revenus. Elle forma un prieuré, dont Jean de Lorraine était titulaire en 1330. Cette obédience fut réunie à la mense abbatiale de Baume, et cessa dès lors d'être habitée. Les bâtiments furent ruinés par les armées de Louis XI. L'église et le prieuré se trouvaient entre Grozon et Tourmont ; leur emplacement porte encore le nom de *Saint-Germain*. Les habitants de l'Abergement y étaient desservis.

Église de Saint-Martin : L'église de Saint-Martin fut construite sur les ruines d'un temple romain. Elle fut probablement détruite par les Sarrasins ou les Normands, car aucun titre ne la



mentionne. La place qu'elle occupait s'appelle en *Saint-Martin*. On y trouve beaucoup de débris antiques, ainsi qu'à l'Eglisette.

Conférences ecclésiastiques : Le clergé de Grosnon formait un collège et se réunissait en assemblée à des époques déterminées. Guy, curé de Tourmont, légua par son testament, 30 deniers à chacun des curés *de concilio Grosnonis*. C'est la première trace qu'on trouve des conférences ecclésiastiques dans le diocèse.

Oratoire : Vers le centre du village est un oratoire dédié à la Vierge, et surmonté d'une croix en fer; il porte la date de 1756.

Écoles : Dès le XIII^e siècle, plusieurs titres mentionnent les écoles de Grosnon. Dans différentes chartes de l'abbaye de Rosières, les maisons du recteur d'école et de la maîtresse sont souvent données pour confins.

Maladrerie : La maladrerie de Grosnon existait déjà en 1250. Elle était dédiée à saint Éloi. Au XVII^e siècle, les bâtiments étaient en ruine, ses biens dissipés et ses titres perdus. Cet hospice était situé près de la source de la Grozonne, dans le lieu dit au *Marais*.

Hôpital Saint-Nicolas : L'hôpital était dédié à saint Nicolas, et existait déjà en 1300. Ses biens avec ceux de la maladrerie furent unis en 1696, par arrêt du conseil, à l'Hôtel-Dieu d'Arbois, à la charge d'acquitter les services et les fondations dont ils pouvaient être tenus et de recevoir les pauvres malades de Grosnon, à proportion des revenus. Il restait une petite chapelle dite de l'Hôpital ou de Saint-Nicolas, dont l'emplacement est aujourd'hui appelé à la *Chapelle*.

Salines anciennes : Les anciennes salines de Grosnon étaient aussi célèbres que celles de Salins. Les sources sortaient presque au niveau d'un terrain un peu bas et marécageux, que les gens du pays appelaient le Breuil. Le bourg, autrefois par pelotons, sur les bords de ce marais, en occupait les endroits les plus élevés. Les salines se composaient d'une suite de bâtiments appelés *bernes*, disposés en forme de fer à cheval, et renfermant chacun une chaudière et les ustensiles nécessaires pour la cuisson du sel. La propriété de ces salines appartenait au souverain, mais beaucoup de seigneurs particuliers et de communautés religieuses y avaient des droits. Nous avons déjà parlé des donations faites à l'abbaye de Flavigny, en 906, par Vidrude, et au monastère de Vaux, par Hugues I^{er}, archevêque de Besançon, en 1053. Béatrix étant dans la forêt près de la Vieille-Loye, en 1083, confirma l'abbaye de Rosières dans ses possessions, mais se réserva de statuer sur ses droits dans les salines de Grosnon. Robert de Grosnon donna à ce monastère sa berne, en 1194. Au mois de novembre 1230, Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, donna en échange aux religieux de Rosières, deux montées de muire au puits de Lons-le-Saunier, contre quatre meix au puits de Grosnon. Alix, comtesse palatine de Bourgogne, par son testament de l'an 1278, attribua à Étienne, l'un de ses fils, son étang, son moulin et sa dîme de Grosnon, et cent livres de rente sur les salines de ce lieu. Renaud, comte de Montbéliard, donna en dot à Agnès, sa fille, en faveur de son mariage avec Henri de Montfaucon, cent livres de rente à prendre sur cette saunerie. Les mêmes motifs qui avaient contribué à amener la suppression des salines de Lons-le-Saunier, firent supprimer aussi celles de Grosnon. Par lettres-patentes du 23 juin 1369, Marguerite, comtesse de Bourgogne, ratifia un traité précédemment fait avec Hugues, Jean, Henri et Tristan de Chalon, la dame de Blamont et autres seigneurs, ayant droit dans la grande saunerie de Salins, d'après lequel il fut convenu qu'elle détruirait la saline de Grosnon et qu'aucun autre sel que celui de Salins ne serait débité dans l'archevêché de Besançon, et qu'à titre d'indemnité, elle prélèverait 600 livres estevenantes sur les revenus de la saunerie de Salins. Elle devait prendre à sa charge les redevances dont celle de Grosnon était chargée. Les seigneurs s'engagèrent de leur côté à faire fabriquer suffisamment de sel pour l'usage de la province et pour tous ceux qui en prenaient précédemment à Grosnon. A la suite de ce traité, on *effondra* la saunerie, c'est-à-dire qu'on bouleversa les terres de manière à faire

disparaître les sources et on incendia les bâtiments. Au centre du village, près de la saline nouvelle et du château de Rabeurg, on voit une éminence en forme de fer à cheval, ayant environ 700^m de longueur, sur 20^m de largeur moyenne et 2^m de hauteur. Cette éminence est formée par une couche de cendres et de charbon, revêtue par les tuiles des anciens bâtiments des salines, dont on retrouve encore les murs. Ces cendres sont vendues par les habitants et produisent plus de 6000 fr. par an.



Salines nouvelles : Une ordonnance royale du 12 avril 1818, porta concession de la mine de sel gemme de Grosion, à une société en commandite, formée par MM. Conrod, Longchamp, Thomasset, Clerc de Landresse, de Sarret-Grosion et Pignet. La surface concédée est de 2 kilomètres carrés, et 92 hectares. Le banc de sel est de 6^m 50^c de puissance, et se trouve à une profondeur de 86^m. Les 22^m de terrain supérieur se composent d'alluvions et de marnes supportés par une couche de gypse de 64^m d'épaisseur. Un arrêté préfectoral avait autorisé l'exploitation de ce sel par puits et galeries, d'après le système employé à Dieuze, Mais sur la demande des gérants, un nouvel arrêté, du 3 août 1854, a autorisé à substituer à ce premier mode, le système par dissolution et à exécuter trois trous de sonde. Les bâtiments sont construits. Ils sont environnés par une muraille et un chemin de ronde, et se composent du bâtiment des pompes, avec une chaudière à vapeur et une cheminée, d'un réservoir, d'un bâtiment d'évaporation avec sa cheminée, de magasins, du logement des employés, de celui du directeur, et d'un entrepôt. Les matières extraites de la mine renferment 87 parties de sel pur, et 13 seulement de parties insolubles. Le capital social de la compagnie, connue sous le nom de *Compagnie des mines du Jura*, est de 1 million divisé en 2000 actions. L'exploitation va commencer (1854).

Mines de houille : Une ordonnance royale du 8 mars 1845, concéda les mines de houille de Grosion aux mêmes personnes qui ont obtenu la concession des salines. La couche de houille est de 50^c et est exploitée par gradins couchés.

Biographie : Ce village est la patrie de Jacques Routy (1765-1825), capitaine décoré, et de Joseph Gaudry, militaire d'un grand courage, qui a fait toutes les campagnes de la République et de l'Empire, mort en 1853, à l'âge de 80 ans.

Bibliographie : Histoire de Poligny, par Chevalier. — Annuaire du Jura, année 1843.—Archives de la préfecture du Jura.